

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



**SENAT
SECRETARIAT GENERAL**

Direction des Séances
Division des Plénières

***SESSION ORDINAIRE
DE MARS 2025
(2^{ème} S.O.)***

**PROCES-VERBAL N° 08
DE LA SEANCE PLENIERE DU MARDI 20 MAI 2025**

Palais du Peuple

I. DE LA REPRISE

La séance, suspendue le jeudi 15 mai courant, est reprise ce mardi 20 mai 2025, à 15 heures 51 minutes, dans la salle des Conférences internationales du Palais du peuple, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAMA LUKONDE KYENGE, Président du Sénat.

Sur 109 membres qui composent le Sénat :

- 93 membres sont présents.
- 07 membres sont excusés.

Ce sont les Sénateurs :

- | | |
|------------------------------|----------------------------|
| 1. BABANGA MPOTIYOLO Anicet | 5. NGAMBANI NGOVOLI Adonis |
| 2. BOTEMA MBOYO Cathy | 6. NGOBILA MBAKA Gentiny |
| 3. IDI TABANI Zakaria | 7. TSHISEKEDI ILUNGA Roger |
| 4. KALONDA DELLA IDI Salomon | |

- 09 membres sont absents.

Il s'agit de :

- | | |
|----------------------------------|--------------------------------------|
| 1. AMINATA NAMASIA Bazego | 6. MULUMBA KONGOLO WA KONGOLO Gérard |
| 2. BASEANE NANGAA Christophe | 7. MUTIMA SAKRINI Herman |
| 3. BOBOY MWANELA Nadine | 8. MWANDO KATEMPA Christine |
| 4. KASEREKA KATOKOLYO Jean-Marie | 9. NGALAMULUME BAKAKENGA Joseph |
| 5. MONDONGE BAMBULU Alexis | |

II. DU DEROULEMENT DES TRAVAUX

L'Assemblée plénière inscrit au calendrier et à l'ordre du jour deux nouvelles matières et les aborde après l'adoption du procès-verbal de la dernière séance.

1. Examen du rapport-synthèse de la Commission mixte Défense et Relations extérieures sur la situation sécuritaire dans l'Est de la République Démocratique Congo

Après le mot introductif de deux Co-Présidents de la Commission mixte, le Co-Rapporteur donne la lecture du rapport.

Au cours de cette lecture, le Sénateur Clément MUYA MUBOYAYI présente une motion de procédure relative à la sensibilité des informations contenue dans ce rapport. Y faisant droit, le Président décrète le huis clos.

A la reprise de la séance publique, les Sénateurs LUANGA, KALUMBA, KATUMWA, NGOYI, LINGEPO, KUNDA, BAMANISA, BOKETSU, MPETSHI ET BATUMOKO expriment, notamment, les préoccupations suivantes :

- l'interrogation sur l'existence d'un plan de la défense nationale ;
- l'absence d'une stratégie militaire adaptée au contexte de la guerre ;
- la problématique de la coordination des opérations sur terrain entre l'armée et les wazalendo ;
- la nécessité d'inviter la Première Ministre avec son Gouvernement pour une question au Gouvernement ;
- l'évaluation des accords militaires signés par la République Démocratique du Congo ;
- l'inexistence d'une structure chargée de la gestion et de la prévention des catastrophes naturelles ;
- l'état des lieux de la situation des déplacés de guerre congolais dans les pays étrangers ;

7

8

TS

- la rationalisation de la participation de la République Démocratique du Congo dans les organisations sous régionales, régionales et internationales ;
- les inquiétudes sur la recommandation relative à la réouverture de l'aéroport international de Goma ;
- l'absence d'une loi portant modalités d'application de l'état de siège conformément à l'article 85 de la Constitution ;
- la nécessité de voter une loi sur la programmation militaire ;
- le sort de notre armement abandonné par certains éléments des FARDC après leur reddition au M23/AFC ;
- l'application urgente de la résolution 2773 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies.

Les préoccupations exprimées par les Sénateurs sont reproduites, *in extenso*, au Compte Rendu Intégral du jour.

Après les réponses de la Commission, le débat est clos et l'Assemblée plénière adopte le rapport moyennant quelques amendements.

Le Président indique, d'une part, que les préoccupations non rencontrées le seront dans la suite des audits et d'autre part, que les recommandations assorties du rapport seront transmises au Gouvernement.

2. Examen et adoption du projet de loi portant autorisation de la prorogation de l'état de siège sur une partie du territoire de la République Démocratique du Congo

Après la lecture par la Rapporteuse de la correspondance du Président de la République adressée aux Présidents des deux Chambres du Parlement, sollicitant une nouvelle prorogation de l'état de siège, Monsieur Marc EKILA LIKOMBO, Ministre de la Formation professionnelle présente l'économie du projet de loi.

A l'issue de son exposé et consécutivement à l'adoption des résolutions du rapport de la Commission mixte Défense-Relations extérieures sur la situation sécuritaire dans l'Est du pays, l'Assemblée plénière décide d'adopter, sans débat, ce projet de loi et procède directement à son adoption, article par article.

A cet effet, l'intitulé, les trois articles ainsi que l'exposé des motifs sont adoptés sans amendements.

Sur 81 Sénateurs qui prennent part au vote, 79 votent « oui », 1 « non » et 1 « abstention ».

Voté en des termes identiques par les deux chambres, ce projet de loi sera transmis au Président de la République pour promulgation.

Sur ce, le Président suspend la séance et décrète un huis à la demande du Sénateur Alphonse NGOYI KASANJI.

Il est 19 heures 45 minutes.

Fait à Kinshasa, le 20 mai 2025

La Rapporteuse,

Néfertiti NGUDIANZA BAYOKISA KISULA

Le Président,

Jean-Michel SAMA LUKONDE KYENGE

TS